

La FDJ entre en bourse: faut-il encore attendre avant d'acheter des actions?

Article rédigé par *Huffington post*, le 21 novembre 2019

Source [Huffington post] Quatre experts répondent à cette question, alors que la phase de souscription initiale a connu un engouement inespéré chez les particuliers comme les investisseurs institutionnels.

C'est le jour J pour la Française des Jeux. Ce jeudi 21 novembre à 9h30, l'action [FDJ](#) débutera sa cotation à la Bourse de Paris, au prix de 19,90 euros.

La période de souscription, qui s'est achevée mardi soir pour le grand public et mercredi midi pour les investisseurs institutionnels (fonds, entreprises, banques, assurances), a été "un succès spectaculaire", selon le ministre de l'Économie Bruno Le Maire.

L'engouement s'est rapidement fait sentir pour [les 99 millions de titres cédés par l'État](#), une opération qui devrait lui rapporter plus de 2 milliards d'euros: dès le 8 novembre, au lendemain de l'ouverture de la période de réservation des actions, la part réservée aux grands investisseurs avait déjà été entièrement souscrite, soit 10 milliards d'euros.

Du côté des petits porteurs, [1,6 milliard d'euros](#) d'actions ont été souscrits, alors que l'enveloppe théorique visée à l'origine par le gouvernement [était fixée à 600 millions d'euros](#).

"Nous avons décidé de porter de 33 à 40% la part des titres réservés aux investisseurs particuliers", a précisé Bruno Le Maire, qui a indiqué que ceux qui ont souscrit moins de 2000 euros "seront intégralement servis". Pour ceux qui ont souscrit plus de 2000 euros, "seulement 10% de la demande pourra être servie", a ajouté le ministre. Au total, "un demi-million de personnes" ont participé à la souscription, a-t-il précisé.

Pour le grand public qui n'aurait pas encore investi et souhaiterait désormais le faire, ce sera possible à partir de ce jeudi seulement si de premiers acheteurs de la période de souscription acceptent de vendre des actions. [Selon les estimations de Lerevenu.com](#), près de 60% de ces actions FDJ ne seront pas ou très peu revendues dans l'immédiat pour deux raisons principales:

- Les particuliers qui ont souscrit à l'opération toucheront une action gratuite (pour dix détenues) à condition qu'ils conservent leurs titres pendant 18 mois. Cette catégorie pourrait représenter jusqu'à 20% du capital.
- D'autres actionnaires de la société se sont engagés à ne pas céder de titres pendant 18 mois. Il s'agit de l'État, de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM), de la Confédération nationale des buralistes de France et de la Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP). Ils devraient détenir à eux cinq près de 40% du capital.

Environ 60 millions d'actions devraient donc déjà se retrouver gelées pendant un an et demi, au minimum.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)